



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Point 20 de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des renseignements figurant dans les documents relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles établis par le secrétariat¹.
2. Il a demandé au secrétariat d'organiser, dans le cadre de sa soixantième session (juin 2024), une séance consacrée aux échanges avec les Parties sur la politique et les critères définis par celui-ci concernant la participation des entités non parties et la collaboration avec ces entités.
3. Le SBI a recommandé deux projets de décision relatifs aux questions administratives, financières et institutionnelles : l'un pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-huitième session et l'autre pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa dix-huitième session (pour le texte de ces projets de décision, voir les documents [FCCC/SBI/2023/L.14/Add.1](#) et [Add.2](#), respectivement).

¹ [FCCC/CP/2023/INF.2](#), [FCCC/SBI/2023/INF.6](#), [FCCC/SBI/2023/INF.9](#) et [Add.1](#),
[FCCC/SBI/2023/INF.11](#) et [FCCC/SBI/2023/INF.12/Rev.1](#).

